

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

## BUDGET ANNEXE LES SAUVIERES

# SOMMAIRE

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| BUDGET ANNEXE – PROJET SAUVIERES..... | 3 |
| 1)RAPPEL DU BP 2021.....              | 3 |
| 2)BUDGET PREVISIONNEL 2022.....       | 4 |
| a.LES DEPENSES 2022.....              | 4 |
| b.LES RECETTES 2022.....              | 4 |

Obligatoire depuis 1992, le Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) doit être présenté au Conseil municipal dans un délai maximum de deux mois avant l'examen du budget primitif. C'est le moment où se discutent les grandes lignes du budget qui sera voté lors du Conseil Municipal du 08 avril 2021.

Par ailleurs, les articles L2312-1 et L3312-1 du CGCT relatifs au DOB, imposent la présentation au Conseil Municipal d'un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB). Il a pour but de nourrir le DOB, d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité et de les éclairer lors du vote du budget primitif.

## BUDGET ANNEXE – PROJET SAUVIERES

La création d'un budget annexe a eu lieu suite au Conseil Municipal du 28 juin 2018 pour retracer le financement et les coûts de l'opération nommée « Projet Sauvères ».

Le budget annexe est dans ce cas une obligation puisque l'opération fait partie du domaine privée de la collectivité. Il n'y a pas de motif d'intérêt général. La réalisation d'un excédent (ou la prise en charge d'un déficit) par la Commune à la fin de l'opération est donc rendue possible.

Cinq parcelles ont été acquises fin 2018 pour un montant de 850 000 €HT (hors frais d'acquisition). Cet achat a été financé par un emprunt du même montant, dont Le capital est remboursable au plus tard le 06/12/2024. Ce remboursement n'est pas conditionné à la vente de la parcelle ni à la finalisation du projet.

L'autre source de financement de l'opération correspond aux avances remboursables du budget principal. Les frais de notaire, frais de dossier de l'emprunt et les intérêts ont été financés de cette manière.

Ces avances sont incluses dans le coût global du projet et devront être remboursées lors de la clôture de l'opération et du budget annexe.

### 1) RAPPEL DU BP 2021

|   |                 |                   |
|---|-----------------|-------------------|
| Remboursement des intérêts de l'emprunt | 6 000 €         | 5 946,45 €        |
| <b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>           | <b>6 000 €</b>  | <b>5 946,45 €</b> |
| Avance Budget Ville                     | 6 000 €         | 5 946,45€         |
| <b>TOTAL RECETTES REELLES</b>           | <b>33 100 €</b> | <b>5 958 €</b>    |

Le remboursement des intérêts d'emprunt a été financé par une avance remboursable du budget principal.

## 2) BUDGET PREVISIONNEL 2022

La principale orientation du budget Sauvières est la revente des terrains à l'aménageur des terrains afin que celui-ci puisse en développer le potentiel foncier sans impact sur les finances de la Ville.

Elle permettra le remboursement de l'emprunt, des avances du budget Ville ainsi que les intérêts de l'emprunt.

### a. LES DEPENSES 2022

- REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT : 850 000€
- REMBOURSEMENT DES AVANCES DU BUDGET VILLE : 22 085€
- LES INTERETS D'EMPRUNT : 6 000 €

**TOTAL : 878 085 €**

### b. LES RECETTES 2022

- VENTE DES TERRAINS : 891 000€ Hors taxes

**TOTAL : 891 000 €**

NB : les montants indiqués ci-dessus correspondent à des inscriptions réelles, les écritures d'ordre telles que le stockage ou le déstockage de terrains ne sont pas mentionnées.